



Demande de titre de résident

Par **Namou92**, le **24/08/2009** à **09:36**

Bonjour, je suis en France depuis octobre 2001 pour effectuer des études, cette année je prépare mon Bac+5 et je souhaiterais faire une demande de titre de séjour. Ma résidence est régulière depuis 2001, j'ai pu valider 4 diplômes et j'ai travaillé à mi-temps pendant 6 ans et j'étais déclarée travailleur handicapé en décembre 2007 et je vis dans un studio en location. Est-ce que je remplis les conditions, sachant que mon titre d'étudiant expire le 17 octobre 2009 serait-il mieux de faire la demande durant sa validité? Est-ce qu'il faut se déplacer à la préfecture ou un envoi en LRAR est suffisant car beaucoup de monde est très difficile de voir un employé car il peut passer par l'accueil? L'année dernière j'avais trouvé un travail et j'ai voulu faire un changement de statut, mais malheureusement à chaque fois que je me présente à l'accueil on me dit que ce n'est pas un cas urgent et que personne n'est disponible pour traiter mon dossier et qu'il faut revenir demain, je suis retournée tous les jours après et durant deux semaines c'était toujours la même réponse, et comme mon titre d'étudiant arrivait à expiration donc je me suis réinscrite pour pouvoir le renouveler et j'ai perdu la proposition de travailler. Merci

Par **anais16**, le **25/08/2009** à **11:21**

Bonjour, si j'ai bien compris, vous avez un titre de séjour d'étudiant et vous souhaitez le renouveler. Cela doit bien sûr être fait avant expiration du titre de séjour actuel. Pour toute demande, il faut se présenter en Préfecture. L'accueil semble bien déplorable dans la votre, mais il faut rester persévérante et y aller accompagnée. Pour le changement de statut vers celui de salarié, il faut être titulaire d'un master, et faire la demande au moins 4 mois avant la date d'expiration du titre de séjour.